

P R O V I N C E D E Q U É B E C

MUNICIPALITÉ DE SAYABEC

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Sayabec tenue le lundi 10 septembre 2012, à 20 h au Centre communautaire de Sayabec, 6, rue Keable à Sayabec et à laquelle sont présents, la mairesse, madame Danielle Marcoux et les conseillers suivants :

Sont présents :
Madame Marielle Roy,
Madame Solange Tremblay,
Monsieur Lorenzo Ouellet,
Monsieur René-Jacques Gallant,
Monsieur Jocelyn Caron,
Monsieur Jean-Guy Chouinard.

Tous formants quorum sous la présidence de la mairesse Madame Danielle Marcoux. Monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, ainsi que Monsieur Jean-Marie Plourde, directeur des travaux publics, sont aussi présents.

Résolution 2012-09-384

Adoption de l'ordre du jour

Proposé par monsieur Lorenzo Ouellet, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'adopter l'ordre du jour tel que reçu.

P R O V I N C E D E Q U É B E C

MUNICIPALITÉ DE SAYABEC

Réunion ordinaire 10 septembre 2012 Ordre du jour

1. Ouverture par la prière;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Lecture et adoption du procès-verbal d'août 2012;
4. Comptes à accepter – Août 2012;
5. Urbanisme :
 1. Dérogation mineure - Monsieur Magella Tremblay;
 2. Gare patrimoniale – Coupe d'arbres;
 3. Dérogation mineure – Monsieur Michel Hallé;
 4. Règlement 2012-10 - Modification aux plans et règlements d'urbanisme des zones 76cc et 77cc et éoliennes commerciales;
6. Règlements :
 1. Règlement Rénovation Québec;
 2. Règlement d'emprunt – Règlement Rénovation Québec;

3. Adoption du règlement concernant une aide monétaire pour la mise aux normes des installations septiques;
4. Adoption du règlement 2012-09 – Chemins et routes ouverts à la circulation des véhicules automobiles durant l’hiver 2012-2013;
7. Demandes d’appui :
 1. Municipalité de Val-Brillant – Route de Val-D’Irène et route Lauzier;
 2. Corporation du Marché Public Matapédien – Demande de contribution financière;
 3. OMH :
 1. Construction avec services inclus d’une résidence de personnes âgées et familles;
 2. Demande de branchement sur la conduite d’eau principale;
 4. Chevaliers de Colomb Inc. – Gala folklorique;
 5. Camp musical du lac Matapédia;
 6. CLSC de la Vallée – Programme PIED;
 7. Groupe Entrain – Entente;
8. Règlements d’emprunt :
 1. 2012-03 – Rues de la municipalité;
 2. 2012-07 – Biomasse;
9. Invitations :
 1. Post Colloque – Suivi de la planification stratégique 2010-2013;
 2. Chambre de commerce de la MRC de La Matapédia – Souper des Présidents-Présidentes;
 3. Comité de liturgie de Sayabec - Assemblée paroissiale;
 4. OBVMR – Conférence de presse;
10. Correspondance :
 1. Ministère de la Famille et des Aînés et MAMROT – Programme Municipalités amies des aînés;
 2. Ministère du Développement durable, de l’Environnement et des Parcs – Qualité de l’eau des sources d’approvisionnement en eau potable;
 3. MDDEP – Matières résiduelles;
 4. OBVMR – Projet baril 2012;
11. Fondation Maurice Tanguay;
12. Employés :
 1. Poste coordonnateur, coordonnatrice des loisirs;
 2. Préposés au Centre sportif;
13. Demande à la CSMM de dispenser le secondaire 5 à Sayabec;
14. Activités financières – Juin 2012;
15. Reddition de comptes - Ministère des Transports du Québec – Aide à l’amélioration du réseau routier municipal, amélioration du 3^e Rang, du boulevard Joubert Est, des routes : 132 Ouest, du Lac-Malcolm, Melucq, des rues : Bossé, de l’École, de l’Église, Keable et Marcheterre;
16. Centre sportif - Restaurant;
17. Biomasse :
 1. Appel d’offres pour excavation;

18. Taxe d'accise 2010-2013
 1. Groupe BPR – Alimentation en eau potable;
 2. Éco-L'eau – Alimentation en eau potable;
 3. Groupe BPR – Services rue Marcheterre;
19. Uniboard Canada division Sayabec – Contestation d'évaluation;
20. Affaires nouvelles :
 1. Motions de félicitations et remerciements :
 1. Monsieur Pascal Bérubé;
 2. Monsieur Louis Brunet;
 3. Madame Danielle Doyer;
 2. _____;
 3. _____;
21. Période de questions;
22. Levée de l'assemblée.

Résolution 2012-09-385

Adoption des procès-verbaux

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'adopter les procès-verbaux d'août 2012 transmis trois jours à l'avance aux élus municipaux.

-
4. Ce point est remis à la réunion d'ajournement du 17 septembre 2012.
-

Résolution 2012-09-386

Dérogation mineure – Monsieur Magella Tremblay

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'accepter la dérogation mineure numéro DPDRL120168 de monsieur Magella Tremblay demeurant au 18, boulevard Joubert Est à Sayabec. Le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter cette demande.

Suite à une transaction immobilière, le demandeur souhaiterait régulariser l'implantation de la maison et d'une remise.

Le demandeur désire obtenir l'autorisation de conserver l'emplacement de la résidence et de la remise malgré le fait que ceux-ci ne respectent pas les marges de recul prescrites pour cette zone. Selon la réglementation en vigueur, la résidence devait respecter une distance de 5m de la limite avant et 5m de la limite arrière. En ce qui concerne la remise de 3.74m x 4.95m, celle-ci devait respecter une distance de 5m de la limite avant, selon le certificat de localisation la remise est localisée à ±3.81m de la limite de la rue Desjardins.

Résolution 2012-09-387

Gare patrimoniale – Coupe d'arbres

Proposé par monsieur René-Jacques Gallant, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'accepter qu'une coupe d'arbres comprenant trois pins situés sur la partie avant-est de la gare et trois peupliers soit faite à la gare patrimoniale et ceci dans le but de faciliter le drainage d'une partie du terrain et ainsi protéger le bâtiment actuel. Le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter cette demande.

Madame Marielle Roy, conseillère, se retire de la réunion.

Résolution 2012-09-388

Dérogation mineure – Monsieur Michel Hallé

Proposé par monsieur Jean-Guy Chouinard, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'accepter la dérogation mineure numéro DPDRL120150 de monsieur Michel Hallé demeurant au 3, rue Desjardins. Le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter cette demande.

Le demandeur désire obtenir l'autorisation de faire un projet de lotissement comprenant une nouvelle rue qui ne peut respecter les normes en vigueur.

Selon l'article 3.4 du règlement de lotissement, la largeur d'une rue privée doit avoir un minimum de 15m. Selon le projet du demandeur, la rue aura une largeur de $\pm 9.14\text{m}$ sur $\pm 486.15\text{m}$ à partir de la route 132 Est et $\pm 13.26\text{m}$ pour $\pm 818.5\text{m}$. De plus, selon l'article 3.2 du règlement de lotissement, la longueur maximum de la rue d'entrée d'un îlot résidentiel en tête-de-pipe ne doit pas excéder 225m, dans le cas présent, le demandeur désire lotir un îlot en tête-de-pipe avec une rue d'entrée de $\pm 743.13\text{m}$.

Madame Marielle Roy, conseillère, réintègre la réunion.

Résolution 2012-09-389

Avis de motion – Règlement numéro 2012-10 modifiant le règlement de zonage numéro 2005-04

Avis de motion est donné par monsieur Lorenzo Ouellet, conseiller, voulant que le règlement numéro 2012-10 soit présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure.

L'adoption de ce règlement vise à autoriser la classe d'usages :

- *Habitation I – Habitation unifamiliale isolée* dans les zones numéro 76 Cc et 77 Cc.
- Modifier une disposition concernant la forme et les matériaux de construction des éoliennes commerciales.

- Corriger deux numéros de zones sur le plan de zonage à l'échelle 1:2500.

DONNÉ À SAYABEC, CE 10 SEPTEMBRE 2012

Danielle Marcoux, mairesse

Francis Ouellet, directeur
général et secrétaire-trésorier

Résolution 2012-09-390

**Adoption du premier projet de règlement
numéro 2012-10 modifiant le règlement de
zonage numéro 2005-04**

ATTENDU Que la Municipalité de Sayabec est régie par le Code municipal et la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU Que le règlement de zonage de la Municipalité de Sayabec numéro 2005-04 a été adopté le 7 mars 2005 et est entré en vigueur le 19 mai 2005 conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU Que la MRC de la Matapédia a adopté le règlement numéro 2012-05 modifiant le schéma d'aménagement révisé (règlement numéro 01-2001) afin d'y modifier une disposition concernant la forme et les matériaux des éoliennes commerciales;

ATTENDU Que le Conseil municipal de Sayabec désire apporter des modifications à son règlement de zonage;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Solange Tremblay, conseillère, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec :

- 1^o d'adopter le premier projet de règlement numéro 2012-10 annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
- 2^o de tenir une assemblée publique de consultation sur ledit premier projet de règlement lors d'une séance du Conseil qui se tiendra le 9 octobre 2012 au Centre communautaire situé au 6, rue Keable à Sayabec à compter de 20h.

ADOPTÉE À SAYABEC, CE 10 SEPTEMBRE 2012

Danielle Marcoux, mairesse

Francis Ouellet, directeur général et
secrétaire-trésorier

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2012-10

MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2005-04

Article 1 L’alinéa de l’article 13.24.6 du règlement de zonage numéro 2005-04 est remplacé par le suivant :

« Toutes les composantes d’une éolienne commerciale doivent être de couleur blanche. La tour autoportante de l’éolienne est fabriquée d’acier ou de béton préfabriqué. Elle est de forme longiligne et tubulaire. Elle peut présenter une faible conicité vers le haut. La paroi de l’éolienne doit être construite de manière à empêcher toute possibilité à une personne de s’y agripper et d’y monter. ».

Article 2 Le plan de zonage à l’échelle 1:2500 de ce règlement est modifié par le remplacement du groupe d’usage dominant « Ad » des zones numéro 23 et 27 par « Av ».

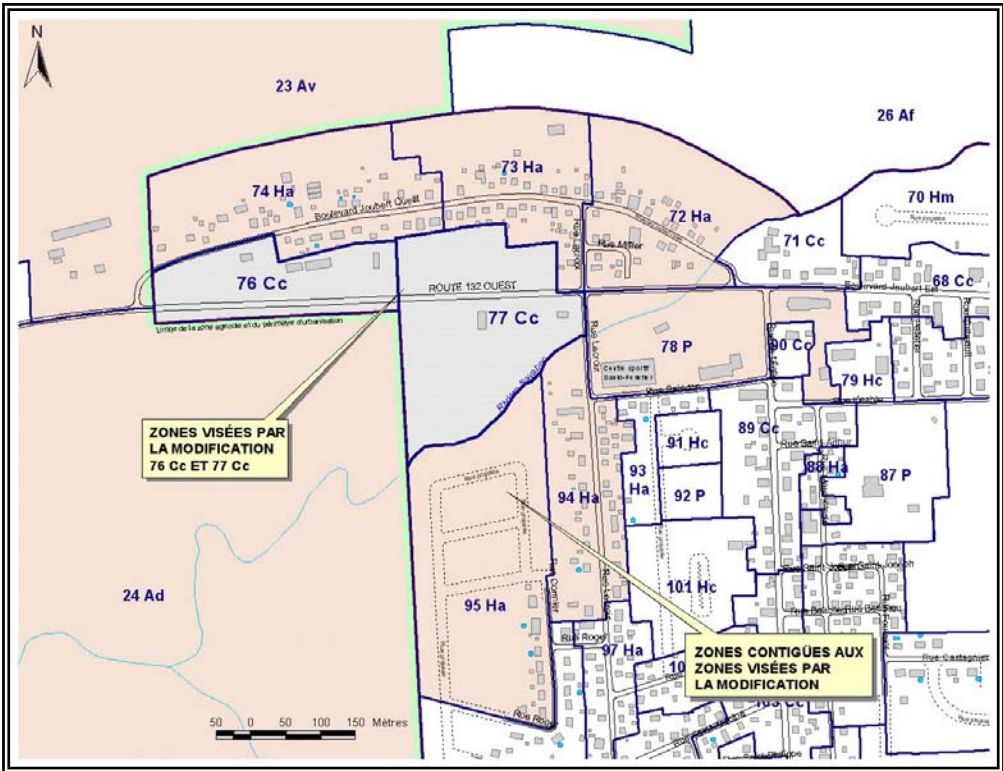
Article 3 La grille des spécifications de ce règlement est modifiée par l’insertion d’un cercle plein à l’intersection de la ligne de la classe d’usages *Habitation I – Habitation unifamiliale isolée* et des colonnes des zones numéro 76 Cc et 77 Cc. Les usages commerciale et *Habitation I – Habitation unifamiliale isolée* seront possibles dans ces zones.

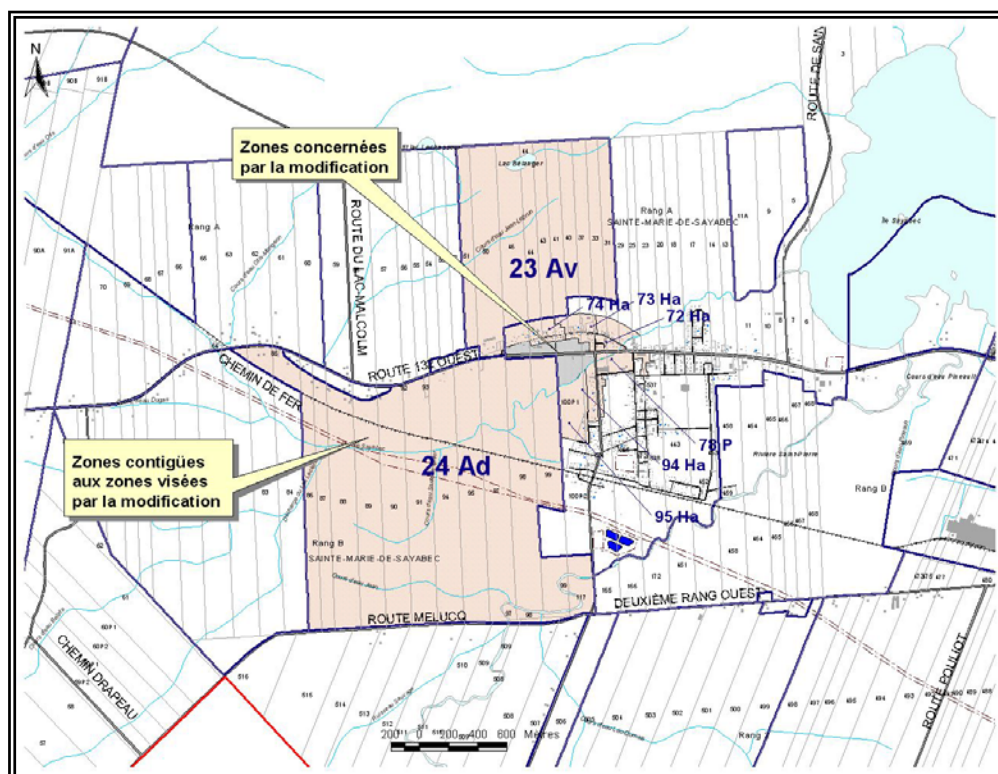
Article 4 Le présent règlement entrera en vigueur selon les dispositions de la Loi sur l’aménagement et l’urbanisme.

ADOPTÉ À SAYABEC, CE 10 SEPTEMBRE 2012

Danielle Marcoux, mairesse

Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier





6.1 Ce point est à l'étude par les membres du Conseil municipal.

6.2 Ce point est à l'étude par les membres du Conseil municipal.

6.3 Ce point est à l'étude par les membres du Conseil municipal.

Résolution 2012-09-391

Règlements – Adoption du règlement 2012-09 – Chemins et routes ouverts à la circulation des véhicules automobiles durant l'hiver 2012-2013

RÈGLEMENT 2012-09

CHEMINS ET ROUTES OUVERTS À LA CIRCULATION DES VÉHICULES AUTOMOBILES DURANT L'HIVER 2012-2013.

ATTENDU QU' Avis de motion a été dûment donné lors de la séance du 13 août 2012 par monsieur René-Jacques Gallant, conseiller,

ATTENDU QU' Il est de l'intérêt des contribuables qu'ils soient informés des chemins et routes ouverts à la circulation des véhicules automobiles durant la saison d'hiver 2012 – 2013;

EN CONSÉQUENCE, il est par le présent règlement statué et décrété et le conseil statue et décrète les routes énumérées dans le présent règlement ouvertes à la circulation des véhicules automobiles durant l'hiver 2012-2013 :

Rues du village	12.25 km
Chemin Vaillancourt	0,40 km
Route Sayabec/St-Noël	6,68 km
Chemin Douzième rang Ouest	0,06 km
Route six (Route 132 Ouest)	0,80 km
Route Melucq	2,64 km
Chemin Deuxième Rang Est	3,87 km
Chemin Troisième Rang Est Seigneurie	3,98 km
Route Pouliot	1,49 km
soit une longueur d'environ	32,17 km

Il est donc proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu unanimement que le règlement 2012-09 « Chemins et routes ouverts à la circulation des véhicules automobiles durant l’hiver 2012-2013 est adopté.

Le présent règlement abroge le règlement 2011-12 dans son entier et entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À LA SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2012.

Danielle Marcoux, mairesse	Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier
-------------------------------	--

Résolution 2012-09-392

Demande d’appui – Municipalité de Val-Brillant – Route de Val-D’Irène et route Lauzier

- CONSIDÉRANT**

Que la route Val-D’Irène et la route Lauzier sont les principaux accès à la station de ski Val-D’Irène pour toute la clientèle en provenance de l’ouest de la MRC;
- CONSIDÉRANT**

Que malgré ces faits, la Municipalité de Val-Brillant est seule responsable de l’entretien de ces routes puisqu’elles ne détiennent pas le statut de route collectrice auprès du Ministère des Transports;
- CONSIDÉRANT**

Que les frais d’entretien pour ces routes sont dévolus uniquement aux citoyens de Val-Brillant malgré le fait qu’un seul de ceux-ci habite le tronçon de la route de Val-D’Irène;
- CONSIDÉRANT**

Que la station de ski de Val-D’Irène est la propriété de la MRC de la Matapédia et qu’elle représente un atout essentiel au développement récréotouristique de notre MRC;
- EN CONSÉQUENCE,**

il est proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d’appuyer la municipalité de Val-Brillant dans l’obtention du statut de route collectrice pour les routes Lauzier et Val-D’Irène.

Résolution 2012-09-393

**Demande d'appui – Corporation du
Marché Public Matapédien – Demande de
contribution financière**

Proposé par monsieur Jean-Guy Chouinard, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'accorder un montant de 175 \$ en argent afin d'aider la Corporation du Marché Public Matapédien dans la préparation du Grand Festin Matapédien qui aura lieu le 7 octobre 2012 au Centre communautaire de Sayabec. Grâce à ce don, la municipalité de Sayabec sera Commanditaire Argent.

Par la même résolution, le Conseil municipal autorise madame Marielle Roy, conseillère, à assister à ce Grand Festin au coût de 45 \$ par personne.

Résolution 2012-09-394

**Demande d'appui – OMH – Construction
avec services inclus d'une résidence de
personnes âgées**

Proposé par madame Solange Tremblay, conseillère, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'appuyer l'Office Municipal d'Habitation de Sayabec dans son projet de construction d'une résidence de personnes âgées avec services inclus.

Résolution 2012-09-395

**Demande d'appui – OMH – Demande de
branchement sur la conduite d'eau
principale**

Proposé par monsieur Jean-Guy Chouinard, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'accepter d'effectuer le branchement à la conduite d'eau principale du futur bâtiment de 10 logements qui sera situé au 36, Pierre-Brochu.

Résolution 2012-09-396

**Demande d'appui – Chevaliers de Colomb
Inc. – Gala folklorique**

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser le paiement d'une dépense de 175 \$, taxes incluses, afin d'appuyer les Chevaliers de Colomb de Sayabec pour l'organisation de leur gala folklorique du 23 septembre 2012.

Par la même résolution, les membres du Conseil municipal acceptent que cette dépense soit payée aux fournisseurs sur présentation des factures qui devront être établies au nom de la Municipalité de Sayabec.

Résolution 2012-09-397

Demande d’appui – Camp musical du lac Matapédia

Proposé par monsieur René-Jacques Gallant, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d’autoriser le paiement d’une dépense de 740 \$, taxes incluses, afin d’appuyer le Camp musical du lac Matapédia pour l’organisation de son camp de théâtre lors de la saison 2012.

Par la même résolution, les membres du Conseil municipal acceptent que cette dépense soit payée aux fournisseurs sur présentation des factures qui devront être établies au nom de la Municipalité de Sayabec.

Résolution 2012-09-398

Demande d’appui – CSSS de La Matapédia Programme PIED

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d’autoriser la gratuité de la salle du sous-sol de l’Hôtel-de-ville au CSSS de La Matapédia afin qu’il puisse offrir le programme PIED (programme intégré d’équilibre dynamique) aux contribuables de Sayabec. Le programme durera 12 semaines à raison de 2 séances par semaine du 13 septembre au 17 décembre 2012.

Résolution 2012-09-399

Demande d’appui – Centre jeunesse du Bas-Saint-Laurent

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d’autoriser monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer l’entente de collaboration entre le CSSS de La Matapédia, le Centre Jeunesse du Bas St-Laurent et la Municipalité de Sayabec concernant la gratuité du local de l’Écho Sayabecois à tous les mercredis de 8 h 30 à 16 h 30 de septembre 2012 à juin 2013.

Résolution 2012-09-400

Règlement d’emprunt 2012-03 – Rues de la Municipalité

Proposé par monsieur Jean-Guy Chouinard, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d’autoriser le paiement des factures suivantes dans le cadre du règlement d’emprunt 2012-03, par contre, la TPS au montant de 282.34 \$ sera payée à même le budget courant, soit le compte 500714 pour fin de réclamation gouvernementale.

DATE	FOURNISSEUR	ENDROIT	FACTURE	MONTANT	TVQ	Sous-total	TPS	TOTAL
2012-08-17	Les Entreprises A&D Landry Inc.	Route Melucq	1644	4 783.75	477.18	5 260.93	239.19	5 500.12
		Troisième rang	1644	863.10	86.09	949.19	43.15	992.34
				5 646.85	563.27	6 210.12	282.34	6 492.46

Résolution 2012-09-401**Règlement d'emprunt 2012-07 – Biomasse**

Proposé par madame Solange Tremblay, conseillère, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser le paiement des factures suivantes dans le cadre du règlement d'emprunt 2012-07, par contre, la TVQ au montant de 420.25 \$ ainsi que la TPS au montant de 838.41 \$ seront payées à même le budget courant, soit le compte 500714 pour fin de réclamation gouvernementale.

DATE	FOURNISSEUR	FACTURE	MONTANT	TVQ	TPS	TOTAL
2012-08-15	Corporation Sun Media	RR00113675	249.00	12.45	24.84	286.29
2012-08-15	Corporation Sun Media	RR00113676	249.00	12.45	24.84	286.29
2012-08-22	Corporation Sun Media	RR00114459	407.00	20.35	40.60	467.95
			905.00	45.25	90.28	1040.53
2012-08-07	Gestion Conseils PMI	2012-75	7 500.00	375.00	748.13	8 623.13
			7 500.00	375.00	748.13	8 623.13

Résolution 2012-09-402**Invitations – Post Colloque – Suivi de la planification stratégique 2010-2013**

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser l'inscription de tous les membres du Conseil municipal ainsi que messieurs Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, et Jean-Marie Plourde, directeur des travaux publics, au suivi du colloque qui s'est déroulé le 21 février 2010. Cette activité se tiendra le 16 septembre 2012 à compter de 8 h 30 au Centre communautaire de Sayabec.

Résolution 2012-09-403**Invitations – Chambre de commerce de la MRC de La Matapédia – Souper des Présidents-Présidentes**

Proposé par monsieur Lorenzo Ouellet, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser l'inscription de mesdames Danielle Marcoux, mairesse et Marielle Roy, conseillère, au souper des Présidents-Présidentes de la Chambre de commerce de la MRC de La Matapédia le mardi 25 septembre 2012 à 17 h 30 à la Salle des 50 ans et plus de Causapscal. Le coût de ce souper est de 40 \$ plus taxes par personne.

Les frais de déplacement seront remboursés selon la politique en vigueur à la municipalité de Sayabec.

Résolution 2012-09-404**Invitations – Comité de liturgie de Sayabec – Assemblée paroissiale**

Proposé par monsieur René-Jacques Gallant, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser monsieur Jocelyn Caron, conseiller à assister à une célébration spéciale pour le lancement de l'année

des organismes de Sayabec, dimanche le 7 octobre 2012 à 11 h à l'église de Sayabec.

9.4 Une conférence de presse de l'OBVMR se déroulera mercredi, le 12 septembre 2012 à 9 h 30 au Centre de Formation Professionnelle en Foresterie de l'Est du Québec.

10.1 Compte tenu que la demande était incomplète pour avoir droit au Programme d'infrastructures Québec-Municipalités – Municipalités amies des aînés, celle-ci a été refusée.

10.2 Une correspondance reçue du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs concernant la surveillance de la qualité de l'eau des sources d'approvisionnement en eau potable demande à la municipalité d'être vigilante.

10.3 Une correspondance reçue du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs concernant le programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles donne un total de 714.63 tonnes pour l'année 2012.

10.4 Suite au Fond Éco-IGA et à l'OBVMR, 125 citoyens de 8 municipalités ont reçu des barils de récupération d'eau de pluie à prix modique. La demande a largement dépassé l'offre.

Résolution 2012-09-405

Fondation Maurice Tanguay

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec de rembourser un montant de 484.80 \$ à la Fondation Maurice Tanguay. Ce montant correspond à 25 heures de travail à 9.90 \$ plus 4 %, suite à l'abandon d'un utilisateur du terrain de jeux pour enfants handicapés.

Résolution 2012-09-406

Employés – Poste coordonnateur, coordonnatrice des loisirs

Proposé par monsieur René-Jacques Gallant, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'accepter la démission de madame Mylène Gagné en tant que coordonnatrice en loisirs.

Par la même résolution et suite à l'affichage à l'interne du poste de coordonnateur en loisirs et en accord avec la Convention collective, une candidature a été reçue et les membres du Conseil municipal acceptent de procéder à l'embauche de madame Vanessa Fillion à titre de coordonnatrice des loisirs.

Résolution 2012-09-407

Employés – Préposés au Centre sportif

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser le début d'emploi de messieurs Jean-Yves Saint-Pierre et Rock Caron, préposés au Centre sportif du 10 septembre 2012 au 10 avril 2013.

Résolution 2012-09-408

**Demande à la CSMM de dispenser le
secondaire 5 à Sayabec**

CONSIDÉRANT La présence d'une école secondaire à Sayabec;

CONSIDÉRANT Que cette école dispense déjà les niveaux 1 à 4;

CONSIDÉRANT Que le bassin de clientèle est suffisant afin de former de 1 à 2 groupes de niveau secondaire V;

CONSIDÉRANT Qu'en dispensant la formation de secondaire V à Sayabec, ceci éviterait d'organiser des transports scolaires en provenance des municipalités de St-Cléophas, St-Moïse, St-Damase, St-Noël et Sayabec en direction d'Amqui;

CONSIDÉRANT Que le Comité Enrichissement Musique de l'École polyvalente de Sayabec permet à des jeunes de secondaire 1 à 4 de compter sur une formation de qualité dans le secteur de la musique et qu'en offrant la possibilité de poursuivre leur formation de secondaire V à Sayabec, ceci permettrait aux jeunes de ce programme de poursuivre leur formation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Solange Tremblay, conseillère, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec de demander à la Commission Scolaire des Monts et Marées de dispenser le niveau secondaire V à l'École polyvalente de Sayabec, dès l'année scolaire 2013-2014.

14. Monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose aux membres du Conseil municipal les activités financières pour juin 2012.

Résolution 2012-09-409

**MTQ – Aide à l'amélioration du réseau
routier municipal, amélioration du 3^e
Rang, du boulevard Joubert Est, des
routes : 132 Ouest, du Lac-Malcolm,
Melucq, des rues : Bossé, de l'École, de
l'Église, Keable et Marcheterre**

ATTENDU Que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le ou les chemins pour un montant subventionné de 15 000 \$, conformément aux exigences du

ministère des Transports;

ATTENDU Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'accepter cette résolution dans le cadre du dossier no 00018863-1 – 07085 (01) – 2012-06-13-37 du ministère des Transports.

Résolution 2012-09-410 **MTQ – Aide à l'amélioration du réseau routier municipal, amélioration du 3^e Rang, du boulevard Joubert Est, des routes : 132 Ouest, du Lac-Malcolm, Melucq, des rues : Bossé, de l'École, de l'Église, Keable et Marcheterre**

ATTENDU Que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le ou les chemins pour un montant subventionné de 10 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports;

ATTENDU Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'accepter cette résolution dans le cadre du dossier no 00018894-1 – 07085 (01) – 2012-06-13-39 du ministère des Transports.

Résolution 2012-09-411 **Centre sportif - Restaurant**

Suite à l'appel d'offres publié le 15 août 2012 concernant l'exploitation de la concession du restaurant et des machines distributrices du Centre sportif David-Pelletier de Sayabec, nous n'avons reçu aucun soumissionnaire.

Il est donc proposé par monsieur Jean-Guy Chouinard, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, de faire la publication d'un autre appel d'offres dans le journal l'Avant-poste.

Résolution 2012-09-412 **Biomasse – Appel d'offres pour excavation**

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser monsieur Francis Ouellet,

directeur général et secrétaire-trésorier, à procéder à un appel d'offres concernant l'excavation pour le projet de biomasse.

Résolution 2012-09-413 **Taxe d'accise 2010-2013 – Groupe BPR – Alimentation en eau potable**

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec que suite à la résolution numéro 2001-09-383, les conseillers municipaux autorisent le paiement de la facture numéro 10014568 à l'entreprise BPR-Infrastructure inc. au coût de 4 690.56 \$, taxes incluses, pour des honoraires professionnels pour services rendus concernant le projet : alimentation en eau potable.

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent qu'une somme de 4 486.58 \$ comprenant les honoraires professionnels et la TVQ soit remboursée à même le programme de la taxe d'accise, par contre, la TPS au montant de 203.98 \$ sera payée à même le budget courant, soit le compte 500714 pour fin de réclamation gouvernementale.

Résolution 2012-09-414 **Taxe d'accise 2010-2013 – Éco-L'eau - Alimentation en eau potable**

Proposé par madame Solange Tremblay, conseillère, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec les conseillers municipaux autorisent le paiement de la facture numéro 998 à l'entreprise Éco-l'eau au coût de 13 965.31 \$, taxes incluses, pour des honoraires professionnels pour services rendus concernant le projet : l'inspection des bornes fontaines et écoute des valves pour détection de fuites.

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent qu'une somme de 13 357.99 \$ comprenant les honoraires professionnels et la TVQ soit remboursée à même le programme de la taxe d'accise, par contre, la TPS au montant de 607.32 \$ sera payée à même le budget courant, soit le compte 500714 pour fin de réclamation gouvernementale.

Résolution 2012-09-415 **Taxe d'accise 2010-2013 – Groupe BPR – Services rue Marcheterre**

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec les conseillers municipaux autorisent le paiement de la facture numéro 15029431 à l'entreprise BPR-Infrastructure inc. au coût de 1 847.48 \$, taxes incluses, pour des honoraires professionnels pour services rendus concernant le projet : remplacement de services sur la rue Marcheterre.

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent qu'une somme de 1 767.14 \$ comprenant les honoraires professionnels et la TVQ soit remboursée à même le programme de la taxe d'accise, par contre, la TPS au montant de 80.34 \$ sera payée à même le budget courant, soit le compte 500714 pour fin de réclamation gouvernementale.

Monsieur Jocelyn Caron, conseiller, se retire de la réunion.

Résolution 2012-09-416

**Uniboard Canada division Sayabec –
Contestations d’évaluation**

CONSIDÉRANT La contestation d’évaluation d’Uniboard Canada Inc. pour le rôle d’évaluation 2010-2011-2012;

CONSIDÉRANT La décision du tribunal administratif du Québec du 2 février 2011 diminuant l’évaluation d’Uniboard Canada Inc. de 1 888 000 \$, représentant un remboursement de taxes foncières de 26 998.40 \$ pour les années 2010 et 2011;

CONSIDÉRANT Que Uniboard Canada Inc. a renoncé à se faire rembourser pour l’année financière 2010 au montant de 26 998.40 \$;

CONSIDÉRANT L’adoption de la Loi 13, le 10 juin 2011, apportant des changements à la mise au rôle d’évaluation foncière des systèmes mécaniques et électriques intégrés aux bâtiments industriels et agricoles à compter du 1^{er} janvier 2012;

CONSIDÉRANT Que suite à ces changements, notre évaluateur a déposé un certificat modifiant l’évaluation de Uniboard Canada Inc. augmentant l’évaluation de 1 888 000 \$ à compter du 1^{er} janvier 2012;

CONSIDÉRANT Que ce certificat de modification du rôle d’évaluation entraîne une facturation de 26 998.40 \$ à Uniboard Canada Inc.;

POUR TOUTES CES CONSIDÉRATIONS, il est proposé par monsieur René-Jacques Gallant, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec de radier le compte à recevoir de 26 998.40 \$ d’Uniboard Canada division Sayabec, étant donné que l’entreprise avait renoncé à son remboursement du même montant pour l’année financière 2010.

Monsieur Jocelyn Caron, conseiller, réintègre la réunion.

Résolution 2012-09-417

Motion de félicitations – Monsieur Pascal Bérubé

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d’offrir leurs plus sincères félicitations à monsieur Pascal Bérubé pour son élection, le 4 septembre 2012 comme député dans Matane-Matapédia et Mitis. Nous souhaitons à monsieur Bérubé le meilleur succès possible dans l’accomplissement de son mandat.

Résolution 2012-09-418

Motion de félicitations – Monsieur Louis Brunet

Proposé par monsieur Lorenzo Ouellet, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d’offrir leurs plus sincères félicitations à monsieur Louis Brunet pour son Héron d’or 2012, remporté pour son implication à l’organisation du Festi-Jazz de Rimouski.

Résolution 2012-09-419

Motion de remerciements – Madame Danielle Doyer

Proposé par madame Solange Tremblay, conseillère, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d’offrir leurs plus sincères remerciements à madame Danielle Doyer pour son dévouement et sa très grande implication lors de sa carrière comme députée. Les membres du Conseil municipal désirent par la même occasion lui souhaiter la meilleure des chances dans ses projets futurs.

Résolution 2012-09-420

Ajournement de la séance

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec que la séance soit levée à 21 h 22 et ajournée au 17 septembre 2012 à 19 h.

Danielle Marcoux,
mairesse

Francis Ouellet,
directeur général et
secrétaire-trésorier